

# Comité de pilotage de la déclinaison Auvergne Rhône-Alpes du PNA Cistude

25 mai 2023

## Présents :

- Séverine HUBERT de la DREAL ARA
- André MIQUET du CEN Savoie
- Hélène COLLET du CEN Allier
- Laure BOURGAULT de la SHF,
- Laury OHANNESSIAN du parc zoologique de Lyon.
- Benjamin BALMAIN du Conseil départemental de l'Isère
- Amandine POLLET de la Fédération de chasse de l'Allier
- Raphaël QUASADA de Lo Parvi
- Jessica MOREAU de la DDT 69
- Célia MARCHETTI de la DDT 03.

## Excusés : /

Séverine Hubert introduit la réunion et présente l'ordre du jour.

### 1. Point d'information sur la mise en œuvre du PNA

H. Collet effectue un certain nombre de **rappels historiques sur le PNA Cistude**.

**Le dernier comité de pilotage du PNA** s'est tenu le 12 mai 2023 ; quelques retours principaux sont faits en attendant la rédaction et la diffusion du compte-rendu.

- Le guide accompagnant la mise en œuvre d'études et suivis de la Cistude d'Europe, diffusé en début d'année 2022 aux interlocuteurs régionaux a été évoqué. Il a bien été relayé et approprié dans les différentes régions. Il est précisé que Pauline PRIOL de StatiPop a été dotée d'une mission d'appui ponctuel et de conseil pour la mise en œuvre et la préparation de CMR (mission différente des autres prestations qu'elle peut réaliser en direct dans le cadre de son activité professionnelle).

- La prise en charge des Cistudes (et autres tortues) trouvées a été évoquée et reste très inégale et plus ou moins problématique selon les régions avec un manque généralisé de structures d'accueil. La nécessité de créer une « fiche reflex » a été actée par le COPIL national.

- Dans le cadre de l'action 4 du PNA, il a été fait le point sur l'évolution des cartes de sensibilité régionale. Les cartes de Corse et d'Occitanie orientale ont été finalisées. La carte d'Occitanie occidentale est en cours de finalisation et celle du centre Val de Loire est en cours de réalisation. Pour la région ARA, les Conservatoires de l'Allier et de la Savoie ont été mandatés par la DREAL pour réaliser cette carte de sensibilité régionale sur la base du cahier des charges élaboré précédemment par la SHF. Cette mission sera préparée en 2023 pour une mise en œuvre en 2024.

- Concernant l'action 5 du PNA visant à limiter l'impact des espèces exotiques envahissantes : la clé de détermination des espèces de tortues indigènes et exogènes de France métropolitaine sera mise en ligne prochainement par la SHF et la stratégie nationale de gestion de la Trachémyde est en cours de finalisation par l'OFB.

- Sur l'approfondissement des connaissances scientifiques, deux études ont été présentées lors du COPIL : le lancement du projet CISTOX porté par le CNRS de Chizé et l'étude en cours sur l'asymétrie fonctionnelle comme indicateur d'état de santé des Cistudes par l'association Epiméthée.

#### **Les actions prévisionnelles de l'année 2023 sont brièvement abordées :**

- Organisation des journées techniques à la Tour du Valat fin mars 2024,
- Montage d'un projet d'étude sur l'évaluation des méthodes de détection de l'espèce à l'échelle du bassin Rhône Méditerranée Corse dans le cadre de l'appel à projet de l'Agence de l'Eau RMC,
- Mise à jour des fiches techniques « gestion conservatoire » par un groupe technique dédié,
- Animation d'un groupe de travail « réintroduction renforcement » qui devrait aboutir à la rédaction d'un cahier des charges qui sera un appui à l'émergence de ces projets en complément du guide produit en 2020,
- Mise en ligne de l'outil de saisie des données CMR prévue fin 2023 ou début 2024.

Dans le cadre des études réalisées par des financements publics, les structures doivent déjà transférer leurs données d'observations d'espèces via l'outil Biodiv'AURA Atlas. Le versement des données sur ce nouvel outil, spécifique aux données CMR Cistudes, ne sera pas obligatoire mais permettra de rassembler et diffuser des données spécifiques non intégrables à l'outil existant. Il sera bien sûr intéressant d'y verser également les données issues de CMR passées, selon la fiabilité des données et les possibilités de chaque structure.

## **2. Déclinaison de la mise en œuvre du PNA en région AURA**

H. Collet précise ensuite **l'historique de la déclinaison en AuRA du PNA Cistude et de la mission d'animation régionale**. La liste des membres du COPIL établie en 2021 est de nouveau présentée. Il est acté **l'intégration de la fédération régionale des chasseurs d'Auvergne Rhône-Alpes (qui sera représentée par la fédération départementale des chasseurs de l'Allier)**.

**Les missions d'animation menées en 2022 par les deux Conservatoires** sont ensuite brièvement présentées avec un zoom sur le travail d'élaboration d'un zonage « PNA Cistude » pour la campagne PAEc 2024 en Auvergne Rhône-Alpes. Ce travail a été réalisé de juin à octobre 2022 sur sollicitation d'acteurs du Nord Isère.

La cartographie a été réalisée sur la base de 8 retours dont 3 avec des données SIG exploitables. Elle a été transmise à la DREAL et à la DRAFF en octobre 2023, pour une application lors des campagnes PAEc 2024. A ce jour, les éléments cartographiques transmis n'ont pas été intégrés aux zonages éligibles. La DRAFF a exprimé sa réticence à ajouter des nouvelles surfaces, au regard des enveloppes budgétaires disponibles, pour mener une animation sur de nouveaux territoires. La DREAL se charge de solliciter la DRAFF sur ce sujet.

R. Quesada insiste sur l'importance de cet ajout au niveau du Nord Isère. Les surfaces animées et contractualisées seraient faibles mais permettraient la prise en compte d'enjeux très forts localement, notamment au niveau de sites de ponte. Il évoque également l'importance de travailler, pour les campagnes à venir, à la définition de mesures spécifiques et véritablement favorables à la Cistude d'Europe.

### Les actions territoriales 2022 en faveur de la Cistude sont ensuite évoquées

- Boucle de Chauzon (EPTB Ardèche). En 2022, plusieurs actions ont été réalisées sur les plans d'eau : reprofilages, création de postes d'insolations, abattages d'arbres. Ces travaux (17 000 €) ont été financés à 18 % par la DREAL, 50 % par le Conseil Départemental de l'Ardèche et 32 % par la Région AuRA. Le CEN Savoie a appuyé l'EPTB pour préparer la phase de mise en œuvre du projet.

- Domaine des Sallards (Fédération départementale des chasseurs de l'Allier). Des études réalisées il y a quelques années par le CEN 03 montraient une trentaine d'individus de Cistude au niveau du domaine. En 2022, la Fédération a mené des travaux de création de mares-relais, de sites d'insolation et de zones de ponte entre les différents étangs du secteur. Une enveloppe a également été dédiée à la réhabilitation de mares dans un rayon de 5 km autour du domaine.

- Élargissement de la lône du Curé sur la commune de Chanaz (CEN 73). L'année 2022 a été consacrée à l'étude de projet et à la construction des dossiers réglementaires.

- Restauration d'ouvrages de petite hydraulique sur le site des étangs de Sologne Bourbonnais (CEN 03). Présentation des actions au profit de la Cistude d'Europe mise en œuvre dans le cadre d'un contrat Natura 2000 (financement à 100 % par le biais de la DDT 03).

- Définition de stations d'intervention prioritaires pour la Cistude d'Europe dans le département de l'Allier (CEN 03). 34 périmètres d'intervention situés en dehors de tout zonage de protection, ont été définis sur la base des données de présence disponibles de 2008 à 2019. Ce travail initié il y a maintenant plusieurs années retrouve un nouveau souffle et une traduction dans le cadre de la SAP.

- Actualités « Cistude » dans le Nord Isère (Lo Parvi).

- Projet de vidange de l'étang dit de Saint-Bonnet (Villefontaine). Cette vidange serait suivie d'un assec d'un an avec impossibilité pour les Cistudes de rejoindre d'autres étangs situés à proximité du fait de l'enclavement urbain. La collectivité sollicitera très certainement une demande d'appui auprès des structures animatrices du PNA / PRA.
- Trois nouveaux APPB sont actuellement à la signature du préfet. Ceci amènera le nombre d'APPB à 34 sur l'île Crémieux dont 30 concernant la Cistude.
- Dans le cadre du fond vert, la communauté de communes des balcons du Dauphiné a également proposé de mettre en place une déclinaison de la SAP sur son territoire avec notamment un agrandissement de site Natura 2000. La collectivité a également lancé un ABC sur les 20 communes les moins prospectées, ce qui permettra notamment d'étendre les connaissances en termes de répartition de la Cistude.
- Constatation liée à la mise en place de plans de gestion pour le Castor. Il s'agit de plans de gestion visant à gérer les conflits d'usage issus de l'installation de barrage, mais il s'avère que l'inondation générée par ces barrages est favorable à la Cistude sur le territoire.

Actualités « Cistude » dans le Nord Isère (CD 38).

Parmi les ENS du département de l'Isère, 25 présentent un enjeu Cistude sur le Nord Isère. En 2022, des actions ont été réalisées dans le cadre de leurs plans de gestion avec notamment : vidange d'étang, mise en œuvre de conventions de gestion avec des agriculteurs, animations scolaires avec la Cistude comme espèce mascotte. Le tableau de synthèse des actions réalisées en 2022 est à compléter afin d'intégrer ces différentes actions.

H. Collet présente ensuite le tableau de **remontée des actions envisagée pour 2023**.

- Subventions demandées par le Refuge des écailles en Isère. La DREAL évoque un manque d'autorisation administrative concernant la détention de certaines espèces protégées. La structure va être contactée afin de régulariser sa situation.

Il est précisé par les acteurs Isérois que l'OFB 38 a fait un contrôle il y a quelques temps et qu'apparemment tout serait en règle. L'OFB y emmènerait même des individus qu'ils récupèrent.

Il est nécessaire de distinguer les autorisations et certificats de capacité dont les demandes sont instruites par les DDPP des dérogations à la protection des espèces dont les demandes sont instruites par la DREAL.

L. Ohannessian du parc zoologique de Lyon précise que si le Refuge des écailles a besoin de placer des Trachémydes, au moins ponctuellement, le parc zoologique est en capacité de les accueillir.

- Subventions demandées par le CEN 01 pour la mise en œuvre d'un suivi ciblé sur la Cistude sur le site ENS des anciens méandres du Rhône. Ce projet a reçu un « avis favorable » de Pauline Priol et sera prioritaire vis-à-vis des financements DREAL 2023 (demande 2022 non satisfaite). Pour R. Quesada, cette CMR n'est pas prioritaire car le site est difficile d'accès et les captures compliquées. Une CMR apporterait du dérangement à de nombreuses espèces, de plus il semble qu'il n'y ait pas eu de nouveaux travaux de restauration sur ce site. Il ne comprend pas bien quels sont les objectifs derrière cette étude. En outre il met en évidence qu'il existe sans doute d'autres pistes d'études et de prospection vers le golf de Villette-d'Anthon sur la commune de Ballon, avec d'autres populations à confirmer ou à étudier. A. Miquet propose de contacter le CEN 01 autour de ce projet pour échanger sur ces modalités et pistes de réflexion. Aucune autre demande de financement n'a été transmise pour des prospections sur les autres communes.

Le CD de l'Isère explique que les travaux, études et animations vont se poursuivre sur les ENS départementaux. Des acquisitions d'étangs et maîtrise foncière de sites de ponte sont également en cours.

**A. Miquet présente ensuite un point d'étape sur les projets de réintroduction.**

Ce sujet était en dormance dans l'attente du guide réintroduction prévu dans le cadre de la rédaction du second PNA. Les premiers échanges sur les projets concrets mettent en évidence le besoin de poursuivre les réflexions par la rédaction de « cahier des charges » spécifiques aux réintroductions et renforcements de population de Cistudes : nombre d'individus, âge et patrimoine génétique des individus à relâcher, ceci en prévision des avis qui vont être sollicités auprès du CSRPN, mais aussi pour que les éleveurs puissent préparer les stocks d'individus à relâcher. En 2023, seront certainement déposés deux projets : celui situé au niveau de la basse vallée de l'Arve (74) et de la Réserve Naturelle du Grand Lemps (38).

D'autres sites pourront démarrer à moyen terme : soit dans le cadre d'un « méta-projet Haut Rhône » (RNN des Îles du Rhône, Savoie, Hte Savoie), soit ailleurs (Ecopole du Forez, Ardèche, Savoie).

R. Quesada explique qu'il prône depuis longtemps un relâcher basé sur des Cistudons : même si la mortalité est plus importante, cela mime mieux ce qui peut se passer dans la Nature.

Parmi les questions à examiner dans un groupe de travail, figure celle de l'expérimentation de deux modes de réintroduction : cistudons et/ou juvéniles.

S. Hubert précise qu'il serait important de porter à la connaissance du CSRPN à la fois la constitution du groupe de travail, et le fait que plusieurs projets seraient portés à leur connaissance dans les mois et années à venir. Il est important que les dossiers n'arrivent pas au coup par coup mais qu'il y ait bien une vision d'ensemble qui parvienne au CSRPN en amont.

### **3. Points divers**

B. Balmain, du CD de l'Isère précise qu'il est en train de réfléchir à l'intégration paysagère des solariums. Il est preneur de retours d'expérience des acteurs du PNA. L. Bourgault sollicitera le réseau en ce sens.

Les participants sont remerciés et la réunion de COPIL est clôturée par S. Hubert.